



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1679-01-2017 ET 1861

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 2 mai 2017, le **Règlement numéro 1679 décrétant une dépense et un emprunt de 1 209 000 \$ et autorisant l'exécution des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures et travaux connexes sur les rues Bruce et des Colibris, l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 139 et des rues des Textiles et Beaumont ainsi que divers travaux.**

AVIS public est également donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} août 2017, le **Règlement numéro 1861 décrétant une dépense et un emprunt de 690 000 \$ et autorisant des travaux de fourniture, de mise en service et d'installation de compteurs d'eau et de système de relève.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter les 23 mai 2017 et 21 août 2017 ainsi que par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 3 novembre 2017.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 15 novembre 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA